UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Décision n°2026-1944-UM portant modification de la décision n°2026-1219-UM portant élection intégrale, à l'urne, des représentants des USAGERS au Conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), de l'Université de Montpellier

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Vu *le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L719-1, L719-2, D711-1 et D719-1 à D719-40 ;*

Vu *le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université et approbation de ses statuts ;*

Vu *la délibération n°2025-12-17-01 du Conseil d'Administration, prise dans sa séance du 17 décembre 2025 et portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ, en qualité de Président de l'Université de Montpellier,*

Vu *l'arrêté du 3 février 2026 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Bruno FABRE à l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier,*

Vu *la décision n°2026-1219-UM portant élection intégrale, à l'urne, des représentants des USAGERS au Conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), de l'Université de Montpellier ;*

DÉCIDE

Article 1 – Modification de l'article 8 de la décision électorale n°2026-1219-UM

Il est institué 9 bureaux de vote pour ce scrutin :

- Faculté d'Education – site de Carcassonne – Salle de musique, 122 avenue Général Leclerc, 11000 Carcassonne ;
- Faculté d'Education – site de Mende – salle de cours n°19, 12 avenue du Père Coudrin, 48000 Mende ;
- Faculté d'Education – site de Montpellier - salle A215, 2ème étage du Bâtiment A, 2 place Marcel Godechot, 34092 Montpellier ;
- Faculté d'Education – site de Nîmes – Secrétariat de direction, bureau A015, bâtiment A, rez-de-chaussée, 62 rue Vincent Faïta, 30000 Nîmes ;
- Faculté d'Education – site de Perpignan - Salle des professeurs, Bâtiment A, 3 avenue Alfred Sauvy, 66000 Perpignan ;
- Faculté des Sciences – Bâtiment 9 – 1er étage – secrétariat de l'IRES, Place E. Bataillon, 34095 Montpellier
- UFR STAPS de l'Université de Montpellier - bureau 20 - 1er étage du bâtiment A, 700 avenue du Pic St Loup, 34090 Montpellier ;
- Université de Perpignan Via Domitia - la salle de réunion du décanat de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines - Bâtiment Y - 1er étage - Campus du Moulin à vent, 52 avenue Paul Alduy - 66100 Perpignan
- Université de Montpellier Paul-Valéry - B102 – UFR 6 – Bâtiment B – 1er étage - Route de Mende, 34090 Montpellier ;

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le Directeur de l'INSPE est en charge de l'exécution et de l'ensemble des mesures de publicité de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 13 novembre 2026,

Le Président de l'Université de Montpellier

UNIVERSITÉ · MONTPELLIER

Philippe AUGÉ